

Image not found or type unknown



Non respect du délai de livraison

Par **Mouillon**, le **13/08/2009** à **01:28**

Bonjour,
J'ai commandé des meubles en mars qui devaient être livrés le 30 juin.
A ce jour je n'ai toujours pas été livré.
Malgré deux lettres recommandées avec accusé de réception, le magasin fait la sourde oreille et ne veut pas me rembourser mon acompte de 1550 euros.
Ma commande totale est de 6400 euros.
Quel tribunal dois-je saisir, ou avez-vous des conseils à me donner.
Merci de votre réponse.
Patrick M Dijon